



Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

CFDT, CGT, FSU, et UNSA dénoncent les plans d'austérité injustes, dangereux pour l'activité et l'emploi, inefficaces pour réduire la dette.

La France et l'Europe sont confrontées à une crise économique et sociale profonde.

Des millions de travailleurs, en France et en Europe, voient leur emploi détruit ou menacé et le niveau de leur protection sociale mis en cause.

Dans ce contexte, après un premier plan de rigueur annoncé en août, le gouvernement vient de décider d'une nouvelle série de mesures d'austérité, en l'absence totale de discussion avec les organisations syndicales.

Ces mesures inéquitables et injustes :

- font porter principalement les efforts sur les salariés et impactent leur pouvoir d'achat ;
- font l'impasse sur le besoin de relance et de soutien à l'activité et à l'emploi et dégradent la qualité des services publics.

Après la taxe sur les complémentaires santé, la poursuite des remboursements, le gouvernement décide d'augmenter d'un jour la carence en cas d'arrêt maladie.

Il s'en prend aux salariés malades, tous assimilés à des fraudeurs. Il rend de plus en plus difficile l'accès aux soins d'une part importante de la population.

Dans le même temps, les efforts demandés aux plus aisés restent symboliques et des niches fiscales inefficaces et injustes sont laissées en l'état.

Ces mesures sont économiquement inefficaces

pour réduire l'endettement : elles réduisent l'activité au risque d'une spirale infernale qui mène à la récession.

CFDT, CGT, FSU et UNSA interpellent gouvernement et patronat pour des mesures justes et équitables afin de lutter contre la spéculation, relancer la croissance économique et soutenir l'emploi, assurer des services publics de qualité.

Elles demandent en particulier au gouvernement de :

- mettre fin à la défiscalisation des heures supplémentaires, défavorable à l'emploi, inégalitaire et coûteuse (4 milliards d'euros) ;
- faire contribuer les hauts revenus par la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu et supprimer les niches fiscales inefficaces ;
- conditionner les aides aux entreprises à leur politique sociale ;
- renoncer au doublement de la taxe sur les complémentaires santé ;
- abandonner l'instauration des jours de carences supplémentaires.

Les organisations syndicales appellent tous les salariés à agir pour se faire entendre des décideurs (gouvernement, élus, responsables d'entreprise) dans la période du 1er au 15 décembre 2011, en particulier lors du temps fort de rassemblements le 13 décembre.

La CGT TU Tisséo appelle tous les traminots à la manifestation le mardi 13 décembre 2011: départ 11h00 Place Jeanne d'Arc , arrivée avec rassemblement unitaire à 12h00 devant la Préfecture.

Remplissez dès aujourd'hui vos intentions de grève pour participer à la manifestation sur le préavis CGT déposé le 04 octobre 2011 jusqu'au samedi 31 décembre 2011 minuit.

EN JACCA : 3ème dépôt synonyme de misère sociale !

On croyait avoir tout entendu à Tisséo, mais le discours du Directeur d'exploitation mérite le détour.

En semaine prise de service à Colomiers... mais pour économiser 4 agents de maîtrise les week-ends, jours fériés et l'été les conducteurs pointeront à Langlade !

Les voltigeurs de Langlade couvriront En Jacca.

Pas ou peu de place de parking pour les véhicules du personnel...mais le directeur affirmant « **...qu'il y avait de la place pour se garer dans la rue...** » rassurera les plus inquiets d'entre vous.

En septembre 2012 les lignes 21,45,55, 63, 64 seront « délocalisées » à Colomiers et la ligne 10 « délocalisée » à Langlade. Dans le même temps les lignes 37, 68 et 80 verront leurs itinéraires modifiés.

Les postulations des lignes restructurées se dérouleront fin avril 2012...avec ancienneté ligne conformément à l'accord d'avril 2003, puis ancienneté entreprise (puis âge et nombre d'enfants). et non ancienneté entreprise.

Priorité d'affectation :

Les conducteurs dont les lignes sont restructurées seront en priorité 1 sur leur ligne et en priorité 2 sur l'ensemble des places des lignes restructurées.

Gel des places :

L'ensemble des places sur les lignes restructurées (10,21,63,64,RNA,RNL,37,72 (72/51), 78 (78/80), 34 (34/68) ainsi que les places sur la ligne 45 sont gelées dès l'affichage du 2 janvier 2012 pour le roulement d'avril 2012.

Ces places seront remises en jeu après restructuration pour le roulement de septembre 2012 pour les postulations annuelles de décembre 2011.

En attendant les copains qui ne souhaitent pas aller à Langlade ont tout intérêt à postuler sur une autre ligne en décembre pour rester à Atlanta pour bénéficier de l'ancienneté entreprise.

Perspective 2012 : modification des lignes 37, 68, 80 et suppression de la 51.

Perspective 2013 : modifications des itinéraires des lignes 10, 78 , 83 ,TAD 109 et suppression du TAD 108.

...Heures supplémentaires...Heures supplémentaires...



Le savez-vous ?

La direction ne peut pas vous obliger à faire des heures supplémentaires.

En effet pour palier à toute forme d'absentéisme et au sous effectif la direction tente d'intimider les conducteurs en les obligeant à faire des heures supplémentaires.

EX : un conducteur est de réserve de 13h à 20h. Il est commandé vers 18heures et on l'oblige à finir l'équipe jusqu'à 21h30...

Hé bêe...la direction ne peut pas vous y obliger pour 2 bonnes raisons:

1. tout employeur doit respecter un délai de prévenance...

2. une jurisprudence de la cour de Cassation sociale du 20 mai 1997 le confirme : « **...Mr X, à défaut d'en être prévenu à l'avance, était fondé à refuser d'accomplir les heures supplémentaires demandées par l'employeur ... ».**

Là au moins c'est clair pour tous les traminots, la direction doit vous prévenir suffisamment tôt pour vous demander d'effectuer des heures supplémentaires.

Si le délai ne vous le permet pas vous êtes tout simplement dans votre droit de refuser d'effectuer du supplément...

Par contre s'il manque du personnel ou si l'absentéisme est trop élevé, la direction n'a qu'à améliorer les conditions de travail et réaliser les embauches nécessaires.

Pour la CGT ce n'est pas à ceux qui bossent à payer les mauvaises politiques d'entreprise.

INFOS: Comité d'Entreprise

Congés payés : conformément à votre expression suite à la consultation de la CGT sur la programmation du travail/repos/congés de l'été dernier et à l'avis unanime des organisations syndicales, la direction revient en arrière.

Pour 2012 retour à l'ancien système...avec un roulement hiver jusqu'à fin juin et le roulement été de 9 semaines....mais le weekend de repos veille de départ en congés au petit bonheur la chance...

La CGT a demandé que la direction étudie le moyen de programmer « à la main » le weekend de repos veille de départ en congés...**Quand on veut on peut rappelez vous quand les gestions utilisaient les crayons et la gomme ! ...à suivre.**

Agent intervention réseau: la CGT a deman-

dé que ces agents perçoivent au regard de leurs horaires une prime de panier ou une indemnité de repas décalé..

la DG renvoie aux négociations en NAO...!

Cirque de Noël: le jeudi 22 décembre en soirée et le samedi 24 l'après midi.

Les goûters des enfants seront remis respectivement sur place.



Colis de Noël: distribution le jeudi 15 décembre à Langlade, le vendredi 16 décembre à Atlanta et le samedi 17 à Langlade pour les retraités.

Tous les élus ont décidé de modifier le règlement des œuvres sociales pour permettre aux agents en ALD 2ème catégorie de bénéficier du colis de Noël.

Le Parlement a adopté le budget de la Sécurité Sociale

Le Parlement a définitivement adopté le mardi 29 novembre 2011 le budget 2012 de la Sécurité Sociale par un ultime vote à main levée de l'Assemblée Nationale.

Sans aucune surprise **les députés UMP** ont voté pour, la gauche contre.

Voici les principales mesures de ce budget :

1. Une accélération du passage à 62 ans du droit à la retraite.

Le gouvernement a choisi d'accélérer la mise en œuvre de la réforme en réduisant la période de transition, afin d'économiser plusieurs milliards d'euros.

L'âge légal de 62 ans entrera en vigueur dès 2017, au lieu de 2018.

François Fillon avait précisé le 7 novembre que cela devrait « se traduire par quelques mois d'activité supplémentaire pour les générations nées entre 1952 et 1956 ».

2. L'augmentation des prestations sociales gelées à 1%.

La revalorisation des prestations familiales et des aides au logement sera alignée pour 2012 sur la prévision de croissance de 1%.

Habituellement, cet alignement est prévu sur le taux d'inflation (+1,7%). La revalorisation, elle sera reportée du 1er janvier au 1er avril 2012.

3. Une baisse de l'indemnité maladie pour les hauts salaires.

Le gouvernement et sa majorité UMP ont trouvé mardi 29 novembre un compromis qui met en place **une baisse des indemnités maladie pour les salaires de plus de 2500€ brut par mois.** (*attention salariés Tisséo vous y êtes presque et certains y sont déjà...*)

Le plafond d'indemnisation actuellement situé à 48,80€ par jour devrait être abaissé à 40,40€ par jour, **soit une perte par jour de 8,40€.**

Cet accord doit faire prochainement l'objet d'un décret.

4. Une réduction des dépenses de l'Assurance Maladie.

Le Gouvernement a voulu ramener la hausse des dépenses de santé à 2,5% au lieu des 2,8% initialement prévue.

Le budget acte notamment des baisses de prix et le déremboursement des certains médicaments, la montée de la prise en charge des génériques, « l'amélioration de la performance à l'hôpital » ou encore la baisse des tarifs de certains actes médicaux.

Pour la CGT, tous en grève le 13 décembre 2011 et tous à la manifestation pour dire stop au Gouvernement et NON aux réformes.

...Félicitations aux wattmen...

La CGT félicite toutes et tous les wattmen pour leur initiative à tenir une réunion en présence de toutes les organisations syndicales représentatives de Tisséo (CGT, Sud, CFDT et Cgt-FO).

Ce rassemblement a permis à tous les salariés de s'exprimer sur leurs conditions de travail après une expérience de quasi une année dans l'exercice de leur métier.

Ce rassemblement a permis également de déboucher sur une démarche unitaire pour rassembler tous les syndicats pour porter les revendications des wattmen.

La CGT sera à l'écoute des salariés et mettra tout en œuvre dans l'unité syndicale pour faire aboutir leurs revendications.

Depuis, les organisations syndicales ont interpellé le DG, Olivier Poitrenaud, lors du Comité d'Entreprise du 2/12/2011 sur les revendications des wattmen et celui-ci à juste proposé un calendrier de travail avec une 1ère réunion le 12 ou 15 décembre et un bilan proposé fin janvier début février 2012.

La CGT a constaté qu'il n'y avait plus de dialogue social dans l'entreprise mais au contraire un mépris envers les salariés.

Fort de ce constat, toutes les organisations syndicales ont décidés de déposer une alarme sociale.

Conformément à la loi qui cadre les alarmes sociales, les organisations syndicales ont été reçues le lundi 5/12.

Une fois de plus, le discours du DG est rapporté par le DRH et ses « collaborateurs » avec le mé-

pris le plus total pour les wattmen.

Cela fait plus d'un an que la direction connaît les difficultés que rencontrent les wattmen dans l'accomplissement de leur métier sachant qu'un préavis avait déjà été déposé le 25/01/2011 pour les mêmes motifs.

Malheureusement, il faut la pose d'une alerte sociale pour que la direction propose un calendrier de travail sur les conditions de travail...mais sans aucune garantie sur les propositions pour améliorer les conditions de travail.

La CGT n'est pas dupe et pense que la direction est bien renseignée sur la situation et qu'elle cherche le pourrissement pour qu'un conflit éclate afin de démontrer que le système d'exploitation en Régie ne fonctionne pas.

Sinon pourquoi ne pas proposer en attendant le bilan fin janvier, une situation alternative en programmant des réserves supplémentaires tous les jours pour réduire la pénibilité? C'est possible au bus et pas au tram?

Il va falloir tôt ou tard que les politiques du SMTC cessent de faire confiance à la direction mais écoutent plus les Traminots et se préoccupent plus de leurs conditions de vie et de travail !

Et comme le disait la CGT, l'amélioration des conditions de travail passera par la réduction du temps de travail pour permettre aux wattmen d'exercer leur mission de service public en toute sécurité.

Mutuelle

La commission mutuelle s'est réunie le 6 décembre pour étudier avec le prestataire AON les résultats du premier semestre 2011.

Ce premier semestre reste catastrophique puisque les comptes sont déficitaires. Mais le prestataire AON se dit confiant puisque cela devrait s'étaler sur l'année et rester équitable.

La CGT constate que les réformes successives de la Sécurité Sociale pèsent sur les mutuelles et que les coûts ne seront compensés que par des hausses des cotisations des salariés.

La TSA (taxe solidarité additionnelle, anciennement CMU) aurait dû augmenter de 7% au 1er octobre 2011, mais des négociations ont fait que cette taxe sera de 3,5% au 1er janvier 2012.

La fin de contrat avec AON arrivait à échéance fin avril 2012 mais le contrat est prolongé jusqu'à fin juin, car l'appel d'offre est relancé du fait qu'une organisation syndicale ait diffusé des informations devant rester confidentielles!!!

Un calendrier de travail a été proposé à la commission pour que les organisations syndicales travaillent sur les futurs organismes mutuelles.

Reclassement des Conducteurs.....en voie de disparition?

Attention DANGER la direction supprime petit à petit les postes de reclassement...

Et si un conducteur est sous la suspension de son permis de conduire suite à une infraction, alors là, la direction refuse carrément le reclassement et propose la suspension du contrat de travail !

La direction estime que les conducteurs doivent prendre leurs responsabilités et les assumer !

Autrement dit, tu prends 6 mois de retrait de permis (1ère sanction), la direction te propose la suspension de ton contrat de travail pour 6 mois (2ème sanction)!!!

Ou tu es assuré à l'assurance « pro du volant » auprès de la MACIF en étant adhérent à la CGT....ou tu peux d'ores et déjà t'inscrire au secours populaire ou au resto du cœur surtout si ta femme est au chômage avec 2 enfants scolarisés !

Perte du permis de Conduire = CHOMAGE et cela malgré de bons et loyaux services.

C'est la nouvelle équation à Tisséo puisque la direction refuse de reclasser les tramainots frappés par la suspension de leur permis de conduire...et propose la suspension du contrat de travail.

Pour la CGT cela est inadmissible car cette mesure antisociale est synonyme de période de chômage pour les conducteurs.

Malgré un accord de branche dans notre profession celui-ci n'est pas synonyme d'assurance puisque l'employeur n'a pas l'obligation de reclasser les salariés.

La revendication de la CGT est de construire un accord pour qu'un salarié sous la suspension de son permis de conduire soit reclassé.

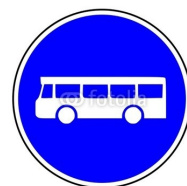


Personne n'est à l'abri d'une faute d'inattention !



En attendant la CGT rappelle qu'un salarié peut souscrire une assurance « Pro du volant » à 14 €/an.

Pour cela il faut être adhérent à la Fédération Nationale des Syndicats des Transports CGT et à jour de ses cotisations syndicales.



Depuis 1985, la Fédération Nationale des syndicats de Transport CGT a souscrit une assurance « Professionnelle du Volant » auprès de la MACIF pour vous garantir contre les conséquences pécuniaires résultant de :

- la suspension, l'invalidation ou l'annulation du permis de conduire consécutive à un accident, une infraction ou une perte de points
- Le décès consécutif à un accident ou une agression
- Vous assister juridiquement pour la défense de votre permis de conduire
- Prise en charge à 90% de la perte réelle de salaire net imposable pendant 6 mois (sous condition)
- Participation de 200€ aux Frais de stage de sensibilisation.

Fais attention à ton permis de conduire, c'est ton outil de travail. Sans lui direction le chômage !

* Pour tout renseignement rapprochez vous d'un militant CGT.

Il ne faut pas « rire » de la suspension du permis de conduire ... car cela n'arrive pas qu'aux autres ...à méditer !!!

Permis de conduire...l'outil de travail du conducteur receveur !

INDISPENSABLE À SAVOIR

Petit excès de vitesse :

- 1 point et 72 euros ou 135 euros moins de 19 km/h.

Gros excès :

- 3 points et 155 euros entre 20 et 39 km/h.

- 4 points et 155 euros entre 40 et 49 km/h.

- 6 points et 1700 euros maxi entre 50 km/et plus.

Ceinture : 3 points et 155 euros

Téléphone : 2 points et 155 euros.

Stationnement : 3 points et 155 euros

Dépassement :

- 2 points, si vous accélérez ou refusez de serrer à droite lorsque vous êtes sur le point d'être dépasser
- 3 points et 155 euros lorsque vous doublez par la droite sans clignotant ou trop près d'un piéton (ou d'un cycliste....) ou sans possibilité de vous rabattre vite ou en faisant une queue de poisson ou alors que vous êtes déjà sur le point d'être devancé.

Feu Rouge ou « STOP » : 4 points et 155 euros

Alcoolémie : 6 points d'office, jusqu'à 9900 euros

Petite alcoolémie : 155 euros : Taux d'alcool compris entre 0.5 et 0.8g/l de sang soit de 0,25 à 0,0 milligramme par litre d'air expiré.

Grosse alcoolémie : jusqu'à 4 900 euros. Délit passible également de deux ans de prison maxi, pour un taux d'alcool d'au moins 0,8 gramme par litre de sang, soit de 0,4 milligramme par litre d'air expiré.

La sanction est identique en état d'ivresse manifeste ou si vous refusez de vous soumettre au test.

En cas de récidive (état d'ébriété, d'état d'ivresse manifeste ou de nouveau refus du test), la peine maxi est doublée (jusqu'à 9 000 euros et 4 ans de prison).

Priorité : 4 points et 155 euros.

Défaut de clignotant : 3 points et 55 euros, si vous changez de direction ou si vous sortez d'une place de stationnement

Défaut d'éclairage : 4 points et 155 euros, si vous circulez sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante.

Distance de sécurité : 3 points et 155 euros.

Ligne continue : 1 points et 155 euros, si vous la chevauchez...

3 points et 155 euros : Si vous la franchissez.

Sens interdit : 4 points et 155 euros.

Autoroute : 3 points et 55 euros quand vous circulez sur la bande d'arrêt d'urgence 4 points et 155 euros, si vous faites demi-tour ou effectuez une marche arrière.

Détecteur de Radars : 2 points, jusqu'à 1 700 euros

LES DÉLITS : 6 points, jusqu'à 35 000 euros et 5 ans de prison.

- Conduire malgré une suspension de permis ou refuser de le remettre jusqu'à 4 500 euros et deux ans d'emprisonnement.

- Plaques : Jusqu'à 3 990 euros et 5 ans de prison lorsqu'elles sont fausses

- Délit de fuite : Après un accident ou un refus d'obtempérer, jusqu'à 35 000 euros et 2 ans de prison.

- Blessures involontaires : avec interruption temporaire de travail de moins de trois mois : jusqu'à 30 000 euros et 2 ans de prison.

ALORS SOYEZ PRUDENTS...

